

CENTRALES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, 2021

Centrales	Puissance installée (MW)
Centrales hydrauliques	
Rapide-des-Îles	176
Première-Chute	131
Rapide-des-Quinze	109
Rapide-7	67
Rapide-2	67
Winneway	2,1
La Sarre-1	1,1
La Sarre-2	0,8
Otto Olden	243
Centrales thermiques ou de cogénération	
Senneterre (thermique : biomasse forestière)	35
Témiscaming (cogénération : biomasse forestière)	8,1
Témiscaming - 2 (cogénération : biomasse forestière)	50
Bell-2 (cogénération : biomasse forestière)	9,9
Bell-3 (cogénération : biomasse forestière)	4,5
Bell-4 (cogénération : biomasse forestière)	9,9

Note : Hydro-Québec classe les centrales de cogénération Bell 2, 3 et 4 dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue bien que ces installations se situent sur le territoire de Lebel-sur-Quévillon.

SOURCE :

1. Hydro-Québec, [Hydro-Québec Production](#), page consultée le 22 novembre 2021
2. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, [Aménagements hydroélectriques selon les régions administratives et les bassins versants](#), page consultée le 22 novembre 2021
3. Boralex, [Thermique Senneterre](#), page consultée le 22 novembre 2021
4. Hydro-Québec, [Contrats d'approvisionnement en électricité en vigueur](#), page consultée le 22 novembre 2021